

ADOPTION DU RÈGLEMENT CV. 609

Modification du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale CV. 447

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par le soussigné greffier de la Ville de Saint-Gabriel, aux personnes intéressées que :

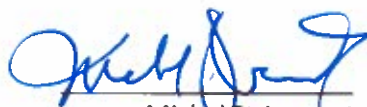
Le conseil municipal de la Ville de Saint-Gabriel a procédé, en date du 5 mai 2025, à l'adoption du règlement suivant suite à la réception des approbations requises, soit le certificat de conformité au schéma d'aménagement émis par la MRC de D'Autray, le 5 juin 2025 :

Règlement numéro CV. 609 intitulé « *Modification du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale CV. 447* ».

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut venir au bureau de l'hôtel de ville, situé au 45, rue Beausoleil à la Ville de Saint-Gabriel, du lundi au jeudi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, et le vendredi, de 9 h à 12 h. Il est aussi possible de communiquer avec la Ville de Saint-Gabriel par téléphone au 450-835-2212 ou par courriel à mairie@ville.stgabriel.qc.ca.

Le présent règlement entrera en vigueur suivant les dispositions de la *Loi*.

Fait et donné à Saint-Gabriel, ce 9^e jour du mois de juin 2025.



Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, SOUSSIGNÉ, MICHEL ST-LAURENT, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER DE LA VILLE DE SAINT-GABRIEL, CERTIFIE AVOIR PUBLIÉ LE PRÉSENT AVIS EN EN AFFICHANT UNE COPIE À L'HÔTEL DE VILLE, 45 RUE BEAUSOLEIL, ENTRE 9 H ET 16 H, LE 9 JUIN 2025 ET SUR LE SITE DE LA VILLE DE SAINT-GABRIEL AU <http://www.ville.stgabriel.qc.ca/>.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 9^e JOUR DU MOIS DE JUIN 2025.



Michel St-Laurent
Directeur général et greffier